

MODALITES DE PARTICIPATIONS

Outsteel, le french cache clim

Conservez impérativement le justificatif d'achat qui pourra vous être réclamé en cas de contrôle jusqu'à un mois après la fin de l'opération.

ARTICLE 1 – Société organisatrice

La société POUJOLAT au capital de 36 000 000 € €, dont le siège social est situé au BP 01 - 79270 Saint Symphorien, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 781 446 521 (ci-après désignée "Société organisatrice"), organise du 15/04/2025 – 09h00 au 15/06/2025 – 23h59, ces dates et horaires inclus, une offre de remboursement avec obligation d'achat, intitulé « **Outsteel, le french cache clim** » (ci-après le « l'offre »). L'offre est organisée pour la France métropolitaine (Corse incluse).

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

L'offre est ouverte à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'offre et/ou les membres de leur famille en ligne directe. En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés.

La participation à cette offre est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse mail et/ou même adresse IP et/ou même IBAN/BIC) pendant toute la durée de validité de l'offre. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

L'IBAN/BIC devra impérativement être au nom du participant et domicilié dans une banque Française.

ARTICLE 3 – Annonce de l'offre

L'offre est annoncée sur le site Internet suivant : <https://odr.outsteel.fr> , ainsi que sur les supports suivants : sur le site www.outsteel.fr ainsi que via des spots publicitaires télévisés

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Modalités de participation

Pour participer à cette offre, le participant doit :

1. Acheter un produit Outsteel. L'achat doit être effectué entre le 15/04/2025 et le 15/06/2025 inclus.
2. Se connecter sur le site <https://odr.outsteel.fr> au plus tard le 30/06/2025.
3. Remplir le formulaire, télécharger le justificatif d'achat et la photo de son code-barres, accepter les modalités de l'offre et la collecte de données en cochant les cases prévues à cet effet et valider le formulaire.

Le justificatif d'achat devra laisser apparaître les éléments suivants entourés :

- *Le nom du point de vente,*
- *La date et l'heure de votre achat compris entre le 15/04/2025 et le 15/06/2025 inclus qui doit précéder la date/heure de votre participation.*
- *Le nom du produit acheté ainsi que le prix.*
- *Le montant total (TTC) de votre preuve d'achat.*

Tout justificatif d'achat non conforme à ces spécifications ou illisible ne sera pas pris en compte. Dans ce cas, la participation ne pourra pas être validée et le remboursement octroyé. Il est entendu que tout autre mode de participation que via le réseau Internet est exclu.

4.2. Conditions de participation à l'offre

Toute participation ou inscription incomplète, illisible ou non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle. Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

ARTICLE 5 – Fonctionnement

Offre de remboursement sous forme de virement bancaire pour tout achat d'un produit éligible pendant la période de validité de l'offre.

Il sera procédé à un virement bancaire pour les participations valides dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de fin de participation à l'offre (30/06/2025).

ARTICLE 6 – Remboursement

6.1. Paliers de remboursement

Remboursement jusqu'à 50€ TTC :

Paliers arrondis à l'inférieur.

- Achat d'un modèle **OUTSTEEL à partir de 150€ et jusqu'à 249€ = 30€ remboursés**
- Achat d'un modèle **OUTSTEEL entre 250€ et 349€ = 40€ remboursés**
- Achat d'un modèle **OUTSTEEL égal ou supérieur à 350€ = 50€ remboursés**

6.3. Précisions relatives aux remboursements

Les remboursements sont nominatifs et ne peuvent être cédés à un tiers. Les remboursements ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les modalités de remboursements par une dotation de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les remboursements qui n'auraient pu, pour quelque raison que ce soit, être attribués aux participants, ne seront pas réattribués.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, cette offre devait être annulée, prolongée, écourtée, modifiée ou reportée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de modalités peuvent alors éventuellement être publiés pendant l'offre. Ils seront considérés comme des annexes aux présentes modalités.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement de l'offre notamment dû à des actes de malveillance externes. La connexion de toute personne au site et la participation à l'offre se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site de l'offre du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités de l'offre ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie de l'offre s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'offre, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les remboursements aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique de l'offre est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre l'offre.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité et / ou les coordonnées postales ou bancaires des participants.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'adresse email et/ou IBAN/BIC erroné, qui empêcherait la réception du remboursement aux participants concernés.

ARTICLE 8 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la présente offre, la Société Organisatrice a souhaité faire appel à des prestataires externes dont Improov Marketing situé à Aix-en-Provence pour la collecte, le traitement des données personnelles relatives aux participants et l'attribution des remboursements aux participants.

Les informations personnelles nominatives que le participant accepte de communiquer en s'inscrivant à la présente offre font l'objet d'un traitement informatisé par le prestataire visé ci-avant, pour le compte de la Société Organisatrice, dans le respect de la réglementation en vigueur. La transmission par le participant de ses données personnelles est indispensable pour participer à l'offre, de la même manière que le traitement de ses données personnelles et information bancaires par le prestataire est nécessaire pour valider sa participation. Par ailleurs, les coordonnées personnelles des participants pourront être transmises par la Société Organisatrice ou son prestataire, à d'autres prestataires externes en charge du remboursement, qui s'engagent à les utiliser à cette seule fin, dans le respect de la réglementation en vigueur et à les supprimer à l'achèvement de la livraison. Les données personnelles communiquées par les participants seront conservées pendant la durée nécessaire au bon déroulement de l'offre, soit pendant une durée de 6 mois. En l'absence de demande spécifique, le prestataire s'engage à les supprimer définitivement de l'ensemble de ses supports de stockage à l'issue du traitement intégrale de l'offre.

Conformément au Règlement européen n°2016/679 en vigueur le 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles, ainsi qu'un droit d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression sur simple demande écrite auprès de la Société organisatrice : Poujoulat- « **Outsteel, le french cache clim** » - BP 01 - 79270 Saint Symphorien.

Les participants qui souhaiteraient s'opposer au traitement de leurs informations personnelles par le prestataire externe ou qui souhaiteraient exercer leur droit de suppression les informations personnelles avant la fin de l'offre seront réputés renoncer à leur participation à celle-ci.

La Société Organisatrice fera le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante aux demandes relatives aux données personnelles. Si, pour quelque raison que ce soit, un participant considère que la réponse n'est pas satisfaisante, il pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 9 – Modalités de participation

9.1 Dépôt : les présentes Modalités sont déposées auprès de Maître Langer, 26 quai Béatrix de Gâvre – BP 30316 – 53003 LAVAL CEDEX, huissier de Justice associée à Laval (53).

9.2. Acceptation des modalités : la participation à l'offre implique l'acceptation pure et simple des présentes modalités dans leurs intégralités, sans conditions ni réserve.

9.3. Contestation toute contestation ou réclamation relative à l'offre devra être adressée par écrit à l'adresse de l'offre, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'offre (30/06/2025).

9.4. Consultation : les modalités complètes sont disponibles gratuitement et librement consultables et imprimables sur le site Internet : <https://odr.outsteel.fr>. En cas de différence entre la version des Modalités déposées auprès de l'étude de l'Huissier et la version accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

ARTICLE 10 – Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion de l'offre pour son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La présente offre ainsi que les présentes modalités sont soumises à la loi française. En cas de contestation ou de désaccord persistant, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Le litige relèvera des juridictions compétentes de la ville de la Société Organisatrice.